



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Gilles PIERRE, Franck FINE, Muriel VALLAT Véronique GIRAUD, Éric LECOMTE, Guillaume DISDIER, Yannick VAUBOURG, Melanie PETAT, Coralie TAIRRAZ, Mauricette DOMEYNE, Gilles MARCIEN, Alexandra DAVIN,

Pouvoir : Antoine JOUAN donne pouvoir à Franck FINE

Pauline LAURENT donne pouvoir à Mélanie PETAT

Victorien MELQUIOND donne pouvoir à Yannick VAUBOURG

Secrétaire de séance : Muriel VALLAT

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 9 juin 2026 a été approuvé à 14 voix pour et 1 abstention (Véronique Giraud)

Délibération n°1.2026-07-09- Fixation du prix du chablis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'établir des tarifs concernant la délivrance du chablis.

Le chablis est délivré sous réserve que le demandeur soit propriétaire ou habitant sur la commune.

Le maire propose les tarifs ci-après :

- Bois de mélèze : 15€/m³
- Bois de pin : 10€/m³

Vote à l'unanimité

Délibération n°2.2026-07-09- Mise en location Maison forestière

Le logement communal, appelé Maison forestière, est située 104 impasse du Truel, va être mis en location pour permettre à la commune de percevoir un loyer.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location

Vote à l'unanimité

Délibération n°3.2026-07-09- Désignation d'un coordonnateur communal – recensement 2027

Le Conseil municipal désigne comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement Monsieur Denis OLIVERO, employé communal. Le recensement de la population aura lieu en janvier 2027.

Les missions et modalités de M. OLIVERO seront définies par arrêté municipal.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4.2026-07-09- Approbation des statuts de la communauté de communes suite à modification

La délibération est reportée à l'unanimité des membres, dans l'attente d'informations complémentaires de la Communauté de Communes

Délibération n°5.2026-07-09- Vente VENNIX

La propriété de M. Vennix située sur la parcelle B1123 empiète en partie ouest et sud sur une superficie de 38+3m² de domaine public.

Le plan réalisé par un géomètre à la demande de M. Vennix est présenté aux élus.

Suite à la délibération du conseil municipal n°10.2026 -06-09 constatant le déclassement du domaine public, M. Vennix souhaite acquérir les 41m².

Le Maire propose une vente à 80€/m². (soit 3280€) et précise que tous les frais seront à la charge du demandeur.

Vote à l'unanimité

Délibération n°6.2026-07-09-Vente BEUGNET

Mme Beugnet a saisi la commune pour régulariser une emprise de 9m² du domaine public situé aux abords de sa propriété C2208.

Le plan réalisé par un géomètre à la demande de Mme Beugnet Valérie a été présenté aux élus.

Suite à la délibération du Conseil Municipal n°11.2026-06-09 constatant le déclassement de domaine public, Mme BEUGNET souhaite acquérir les 9m².

Le Maire propose une vente à 80€/m². (soit 720€) et précise que tous les frais seront à la charge du demandeur.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que l'agent en poste à l'Agence postale intercommunale part en retraite début aout. Une réunion a eu lieu avec l'intercommunalité pour mutualiser le poste avec celui d'agent d'accueil de mairie. Cela nécessitera de déplacer le local d'accueil de la poste dans les bureaux de la mairie et d'adapter les horaires d'ouverture mairie à ceux de la poste. Le futur agent serait donc 14h dédiées à la Poste pris en charge par la Communauté de Communes, et 21h pour l'accueil mairie pris en charge par la commune. Les détails de l'organisation à venir sont en cours et seront communiqués à la population dès finalisation.

Le projet de bulletin municipal est présenté aux élus pour relecture l'impression et la distribution sont prévus semaine 29.

La commission d'appel d'offres concernant l'opération de reboisement du bois de Parapin a eu lieu le 30/06/2026. C'est l'entreprise FOREST KEEPER qui a été retenue pour un montant de 74 693.60€ HT. Le Maire rappelle que le projet est financé à 80%. Les travaux démarreront cet automne.

Le Maire informe les élus d'un courrier de la gérante du Bar-Restaurant le Rif annonçant sa cessation d'activité à compter de fin octobre 2026.

Séance levée à 20h30